

Immigration—Loi

M. le vice-président: Reprise du débat.

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, je voudrais parler un peu du projet de loi C-84 dans le contexte du traitement accordé dernièrement à un ressortissant français qui enseignait ici depuis six ans grâce à un permis de travail et qui a demandé de l'aide à la femme du premier ministre (M. Mulroney) pour accélérer les formalités au ministère de l'Immigration. J'en parle parce que je trouve que l'on fait deux poids deux mesures.

D'une part, on a rappelé la Chambre d'urgence pour examiner le projet de loi C-84 que nous débattons pour le moment. D'après le projet de loi, malgré toutes les preuves, les réfugiés présentent un certain risque pour la sécurité du Canada. Effectivement, cette mesure permet de considérer certaines personnes comme dangereuses. Elle prévoit certaines peines pour ceux qui aident certaines personnes à venir au Canada sans le visa, le passeport ou le document de voyage exigé par la Loi sur l'immigration. D'autre part, la femme du premier ministre fait intervenir son bureau pour aider quelqu'un à passer avant son tour et à demander le statut d'immigrant reçu tout en étant au Canada, et il convient de signaler que M. Grossman, le monsieur en question, a passé deux mois et demi en France cet été...

● (1200)

M. Malone: C'est répugnant!

M. Cassidy: C'est une question légitime. Le député insinue que ce n'est pas bien d'en parler. Pourtant les Canadiens voudraient savoir pourquoi nous refoulons des réfugiés d'Amérique centrale, d'Afrique et d'Asie qui craignent pour leur vie et nous présentons un projet de loi permettant au gouvernement de refouler les navires sans savoir si les passagers ont le droit d'invoquer les traités internationaux sur les réfugiés signés par le Canada alors qu'une personne qui connaît la famille du premier ministre peut obtenir une intervention avant même d'avoir présenté une demande.

J'ai passablement réfléchi à cette affaire à cause des déclarations du ministre d'État à l'Immigration hier. Il a prétendu que le cabinet du premier ministre n'était pas intervenu. Or, selon les documents parus aujourd'hui dans le *Globe and Mail*, une série de télex ont été effectivement envoyés, et c'est du cabinet du premier ministre que venait la première lettre de M. Grossman. Des instances supérieures sont intervenues une autre fois quand on a constaté que les dispositions prises par le ministère de l'Immigration pour M. Grossman ne lui convenaient pas après que ce dernier eut fait faux bond à son rendez-vous à Paris le 20 août.

Qu'est-ce qui distingue cet homme d'un autre? Sa vie n'était pas en danger et on ne peut pas dire qu'il aurait été victime de

l'oppression ou de l'exploitation s'il était retourné dans son pays natal, mais nous savons qu'il tient à demeurer au Canada. Fort bien, rien de plus naturel, mais il se trouve que la politique actuelle de l'immigration est particulièrement stricte. Trop stricte à mon goût, mais elle exige, entre autres critères, une forte demande dans certaines professions ou certains métiers.

Demeurant moi-même à Ottawa, je suis bien placé pour savoir qu'il n'y a pratiquement aucune ouverture dans l'enseignement depuis cinq ou six ans dans cette ville. Les enseignants ont bien du mal à se trouver du travail. Probablement que des milliers d'instituteurs occupent une profession autre que la leur faute d'avoir pu se trouver un poste dans la Région de la Capitale nationale. Ce qui n'a pas empêché un enseignant de passer devant tout le monde en faisant examiner sa demande plus tôt ce mois-ci grâce aux bons offices d'instances supérieures.

M. Malone: Dites la vérité.

M. Cassidy: Le député a l'épiderme particulièrement sensible quand on aborde ce sujet, et ce n'est pas moi qui le lui reprocherai. Les simples citoyens se demandent comment il se fait que certains aient tant d'influence sans avoir été élus à une charge publique.

Mme Collins: Combien avez-vous aidés?

M. Cassidy: Monsieur le Président, la députée de Capilano (M^{me} Collins) demande combien de gens j'ai aidés. Beaucoup. Je rappelle à la chambre l'expérience des simples députés en ce qui concerne les demandes d'immigration. Des gens qui travaillent au Canada depuis quatre ou cinq ans nous demandent de les aider à obtenir leur statut d'immigrant reçu.

Je leur explique alors comment fonctionne notre système et je les préviens qu'ils se heurteront à certaines difficultés tout en leur rappelant que je ne favorise pas entièrement les modalités actuelles. Je leur demande tout d'abord s'ils ont déjà présenté leur demande. Sinon, je leur explique que je pourrais difficilement intervenir car on ne peut pas savoir s'ils ont été traités équitablement s'ils n'ont pas présenté cette demande.

A ceux qui demeurent au Canada sans détenir le statut d'immigrant reçu, comme c'était le cas de M. Grossman, je conseille de faire leur demande à New-York, à Atlanta ou à Buffalo pour éviter les frais d'un séjour en France par exemple. Et s'ils passent leurs vacances en France, je leur conseille alors d'en profiter pour faire leur demande dans ce pays en expliquant qu'il ne serait pas du tout déraisonnable de demander une prolongation de leur permis de travail. Il y a bien des moyens parfaitement honorables d'intervenir sans fausser ou enfreindre les règlements.